



Projet pilote de gestion villageoise de la biodiversité - RAPIDALIBORI
Contrat Européen de subvention DEL/012/11/2007 - ENV/2007/140-912

Mission N°03/01/09/IGF-ED

**MISSION D'INAUGURATION OFFICIELLE DU PROJET
PAR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
LA PROTECTION DE LA NATURE À BANIKOARA
(28 janvier - 04 février 2009)**



TITRE :	MISSION D'INAUGURATION OFFICIELLE DU PROJET PAR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE A BANIKOARA
PUBLIÉ PAR :	FONDATION IGF
AUTEUR :	François Lamarque
PUBLICATION :	Paris, février 2009
FINANCEMENT :	Union Européenne
NATURE DE LA MISSION :	Appui scientifique
PAYS :	Bénin
MOTS-CLÉS :	Lancement officiel du projet, activités techniques, programmation

RÉSUMÉ

Cette mission au Bénin réalisée entre le 28 janvier et le 4 février avait pour objectif principal de participer à la cérémonie de lancement officiel du Projet pilote de gestion villageoise de la biodiversité, par Son Excellence Justin Sossou Adamayi, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

Cette cérémonie qui s'est déroulée le 30 janvier à Banikoara, a regroupé environ 200 personnes parmi lesquelles les autorités locales administratives, traditionnelles et civiles de Banikoara, les plus hautes autorités du CENAGREF de Cotonou et de Kandi et les représentants des populations riveraines de la réserve. Les discours du Ministre, du Maire et du Roi de Banikoara prononcés à cette occasion, ont confirmé l'engagement très fort des autorités nationales et locales en faveur du projet. La cérémonie a été suivie par l'inauguration officielle du siège du projet par une délégation conduite par le ministre.

La mission a également été mise à profit pour prendre livraison du véhicule du projet à Cotonou et le monter à Banikoara ainsi que pour mener plusieurs séances de travail avec l'équipe du projet afin de : faire un point sur les difficultés administratives, financières, comptables et logistiques rencontrées, dresser le bilan des activités réalisées depuis l'installation de l'équipe à Banikoara, définir le programme d'activités à réaliser jusqu'à la prochaine saison des pluies et établir un chronogramme pour leur mise en œuvre.

Par ailleurs, une réunion avec le Maire de Banikoara, Monsieur Sabaï Katé, a permis de trouver une solution consensuelle pour le tracé de la piste d'accès à la réserve villageoise. Les travaux d'ouverture de la piste de service qui permettra de rallier rapidement et facilement la réserve villageoise pourront donc commencer très prochainement.

REMERCIEMENTS

La Fondation IGF, l'ONG ED et le CENAGREF remercient vivement l'Etat Béninois et la Commission Européenne pour leur soutien financier et la confiance qu'ils leur accordent pour la réalisation de ce Projet ainsi que le Roi, le Maire et la société civile de Banikoara pour leur adhésion totale au Projet.

Photo de couverture: Cérémonie de lancement officiel du projet (©François Lamarque – Fondation IGF)

ACRONYMES

AVIGREF	: Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune
CENAGREF	: Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
Fondation IGF	: Fondation Internationale pour la Sauvegarde de la Faune
GPS	: Global Positioning System
EIE	Etude d'Impact Environnemental
IPTS	Impôt Progressif sur les Traitements et Salaires
MEPN	: Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
ONG ED	: Organisation Non Gouvernementale Environnement et Développement
NSIA	: Nouvelle Société Interafricaine d'Assurances

SOMMAIRE

RÉSUMÉ	ii
REMERCIEMENTS	ii
ACRONYMES	iii
SOMMAIRE	iv
I. DEROULEMENT DE LA MISSION	1
1.1. Mercredi 28 janvier	1
1.2. Jeudi 29 janvier	1
1.2.1. Rencontre avec Monsieur Guy Blévin, Président Directeur Général de CFAO Motors..	1
1.2.2. Voyage Cotonou – Banikoara par la route	1
1.3. Vendredi 30 janvier	2
1.3.1. Préparation du lancement officiel du projet	2
1.3.2. Cérémonie de lancement officiel du projet par son Excellence le Ministre de l’Environnement et de la Protection de la Nature.	2
1.3.3. Séance de travail avec l’ONG ED et l’équipe du projet	3
1.3.4. Entretien avec Monsieur Tamounanti Boukougénin.....	6
1.4. Samedi 31 janvier et Dimanche 01 février.....	6
1.4.1. Séances de travail avec Nicolas Huguet, Assistant Technique de la Fondation IGF.....	6
1.5. Lundi 02 février	9
1.5.1. Réunion de travail avec l’équipe du projet : 1. Bilan des activités réalisées depuis l’installation de l’équipe à Banikoara.....	9
1.5.2. Réunion de travail avec l’équipe du projet : 2. Définition des activités à mener jusqu’à la prochaine saison des pluies	9
1.5.3. Rencontre avec le Maire de Banikoara	10
1.5.4. Réunion de travail avec l’équipe du projet : 3. Définition du chronogramme d’activités 01 février - 30 avril 2009.....	11
1.5.5. Débriefing à Banikoara avec Monsieur El-Hadj Issa Aziz	11
1.6. Mardi 03 février	11
1.6.1. Séance de travail avec l’administrateur-comptable du projet	11
1.6.2. Rencontre avec sa Majesté le Roi Nansounon de Banikoara	12
1.6.3. Passage à la Radio rurale de Banikoara	12
1.6.4. Voyage Banikoara – Parakou via Kandi	12
1.7. Mercredi 04 février	12
1.7.1. Finalisation du rapport socio-économique	12
1.7.2. Passage à l’agence Ecobank de Parakou	12
1.7.3. Voyage Parakou – Cotonou avec la compagnie Cotair.....	12
1.7.4. Entrevue avec le consultant chargé de l’Etude d’Impact Environnemental (EIE).....	12
1.7.5. Débriefing à la Délégation de l’Union Européenne à Cotonou	13
1.7.6. Débriefing avec Monsieur Ferdinand Kidjo, Directeur Technique du CENAGREF	13
1.7.7. Voyage Cotonou – Paris.....	13
II. PERSONNES RENCONTREES	14
<i>Annexe 1 : Discours prononcé au titre de l’IGF à la cérémonie d’inauguration officielle.....</i>	15
<i>Annexe 2 : Programme de la Cérémonie de lancement officiel du projet par son Excellence le Ministre de l’Environnement et de la Protection de la Nature</i>	17
<i>Annexe 3 : Réalisation du programme d’activités du 18 novembre 2008 au 31 janvier 2009 défini en novembre</i>	18
<i>Annexe 4 : Chronogramme prévisionnel d’activités du 01 février au 30 juin 2009.....</i>	23

I. DEROULEMENT DE LA MISSION

1.1. Mercredi 28 janvier

Arrivée à Cotonou à 20 h. Organisation du déplacement à Banikoara.

1.2. Jeudi 29 janvier

1.2.1. Rencontre avec Monsieur Guy Blévin, Président Directeur Général de CFAO Motors

Grâce à l'intervention de Monsieur Blévin, une procédure d'urgence a permis à CFAO Motors de procéder à l'enlèvement immédiat du véhicule du projet. La Toyota Land Cruiser pick-up 4x4 simple cabine de type HZJ79L achetée suite à l'appel d'offres ENV/2007/140-912 //AO/véhicule/10-2008, était donc disponible au garage Toyota de Cotonou.

Le passage à Cotonou a été mis à profit pour prendre livraison de ce véhicule et le monter à Banikoara. Il a fallu au préalable assurer la voiture. Sur recommandation du CENAGREF, un contrat a été établi avec NSIA, la compagnie qui assure tous les véhicules du CENAGREF. Cette compagnie était également recommandée par Monsieur Blévin.

Vu le coût important d'une assurance tous risques (1 858 956 F.CFA pour un an, après réduction de 10 %) et les disponibilités immédiates en liquide, il a été décidé de souscrire un contrat d'assurance de 6 mois couvrant les risques : responsabilité civile, protection chauffeur, recours, incendie, vol et vol à main armée, pour un montant de 332 665 F.CFA.

⇒ *L'équipe responsable de la mise en œuvre du projet fera établir des devis auprès d'autres compagnies d'assurance de la place pour comparer les prix et les garanties.*

A noter : En revanche les deux motos Yamaha DT 125 commandées en novembre, à l'occasion de la mission d'installation de l'assistant technique du projet, ne sont toujours pas disponibles. En l'absence de la voiture du projet, il a été indispensable de louer une moto à Banikoara pour que l'équipe du projet puisse travailler. Ceci a généré un coût très important à pure perte. Madame Fadounogbo, responsable de l'administration des ventes de la logistique à CFAO Motors, est bien consciente du problème et travaille constamment avec la Direction des Douanes pour faire sortir les motos au plus vite.

⇒ *Nicolas Huguet maintiendra des contacts réguliers avec Mme Fadounogbo et M. Blévin pour accélérer la mise à disposition des motos.*

1.2.2. Voyage Cotonou – Banikoara par la route

Ce voyage long (départ de Cotonou à 11 heures, arrivée à Banikoara à 21 heures 30) et fastidieux a été grandement facilité par la mise à disposition d'un chauffeur par le CENAGREF.

1.3. Vendredi 30 janvier

1.3.1. Préparation du lancement officiel du projet

Après un point sur l'organisation de la cérémonie avec l'équipe du projet, le discours qui doit être prononcé au nom de la Fondation IGF est préparé. Le texte de ce discours figure en annexe 1.

1.3.2. Cérémonie de lancement officiel du projet par son Excellence le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature

En dépit d'un léger retard, la cérémonie s'est déroulée conformément au programme figurant en annexe 2.

Environ 200 personnes ont participé au lancement officiel, parmi lesquelles siégeaient à la tribune :

- Son excellence Justin Sossou Adamayi, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN) et sa suite ;
- Monsieur Sabaï Katé, maire de Banikoara ;
- Le colonel Jean Yehouenou Tessi, Directeur Général du CENAGREF ;
- Le colonel El-Hadj Issa Aziz, Directeur du Parc national du W ;
- Le colonel Séidou Mama Gao, ex secrétaire général du MEPN, président d'honneur de l'ONG ED ;
- François Lamarque, Directeur des Programmes de la Fondation IGF.

Etaient aussi présents dans l'assistance :

- Sa majesté, le Roi Nansounon de Banikoara ;
- Sa majesté, le Rouga Botia (chef traditionnel) des éleveurs peulhs de Banikoara ;
- Monsieur Ferdinand Kidjo, Directeur Technique du CENAGREF ;
- Les représentants de la société civile de Banikoara ;
- Les représentants des villages riverains de la réserve, notamment ceux de l'arrondissement de Kokey.

Les discours tant du maire, que du ministre et du roi de Banikoara, ont confirmé l'engagement très fort des autorités nationales et locales en faveur du projet. On retiendra tout particulièrement la prise de position officielle du maire en faveur de l'ouverture de la « déviation » (piste de service desservant la réserve à partir d'Alibori B). Cette déclaration formelle faite devant les populations de Kokey a permis de dénouer la crise provoquée par le tracé de la piste d'accès à la réserve villageoise.

A l'issue de la cérémonie, une délégation conduite par le ministre est venue inaugurer officiellement le siège du projet. Le projet a été présenté au ministre par son responsable technique, Abdou Salami Amadou Siako. Le ministre, forestier de formation, a posé plusieurs questions montrant bien sa connaissance du projet et son intérêt pour le caractère innovant pour la sous-région des activités qui seront mises en œuvre. Un déjeuner convivial a permis de poursuivre les discussions avec le ministre avant son départ pour les chutes de Koudou.

L'évènement a été couvert par la télévision nationale publique et privée ainsi que par la radio locale à laquelle la Fondation IGF a accordé une interview.

1.3.3. Séance de travail avec l'ONG ED et l'équipe du projet

Participaient à cette séance :

- Séidou Mama Gao, président d'honneur de l'ONG ED (participation partielle) ;
- Théophile Sinadouwirou, Président de l'ONG ED (participation partielle) ;
- Moussa Bio Djara, Directeur Exécutif de l'ONG ED ;
- Abdou Salami Amadou Siako, Responsable technique du pilote de gestion villageoise de la biodiversité – Rapidalibori ;
- Nicolas Huguet, Assistant Technique IGF du projet Rapidalibori ;
- Byll Kpérou Gado, responsable suivi écologique et aménagements du projet Rapidalibori ;
- Dalianou Imorou, administrateur -comptable du projet Rapidalibori.

Cette réunion a permis : (i) de rencontrer les deux nouvelles recrues du projet : Byll Kpérou Gado et Dalianou Imorou ; (ii) de faire un point sur les difficultés administratives et logistiques rencontrées par l'équipe du projet.

On retiendra des échanges qui ont eu lieu à cette occasion les points suivants :

1. Mama Gao, président d'honneur de l'ONG ED, est désormais l'interlocuteur ED pour le projet. Cette disposition satisfait les doléances exprimées par le CENAGREF lors de la mission de novembre 2008 ;
2. L'enveloppe consacrée au gardiennage des bureaux du projet est insuffisante car elle ne permet pas à l'ONG ED de verser aux deux gardiens le SMIC légal (37 500 F.CFA nets par mois).
⇒ *La facture d'ED pour le gardiennage des bureaux sera réévaluée en conséquence à compter de février.*
3. Les charges sociales (CNSS) et l'impôt progressif sur les traitements et salaires (IPT) n'ont pas été retenus sur les salaires des trois membres béninois de l'équipe du projet jusqu'à présent, ce qui n'est pas conforme au droit du travail national. Ceci met l'ONG ED en difficulté en cas de contrôle.
⇒ *ED régularisera la situation au plus vite. Les charges sociales et la retenue pour impôt apparaîtront désormais sur les fiches de paie des intéressés. L'ONG ED effectuera les prélèvements obligatoires et les versera aux structures adéquates. Le coût employeur versé par le projet restant inchangé, cette disposition réduira le salaire net des personnels concernés.*
4. Le versement des salaires aux trois cadres béninois du projet intervient généralement en retard en raison d'une part de la présentation tardive par ED des factures correspondantes à la Fondation IGF et, d'autre part, de la durée des transferts bancaires internationaux. Par ailleurs les transferts bancaires entre la France et le Bénin génèrent des coûts non négligeables (entre 13,5 et 20 € par transfert en fonction de la somme). Ces coûts pourraient être minorés si l'on réduisait le nombre de virements.

Plusieurs solutions sont évoquées pour pallier ces difficultés :

- (i) ED présente à l'IGF une facture correspondant à plusieurs mois de salaires de l'ensemble des personnels du projet – La Fondation IGF fait le transfert bancaire correspondant sur le compte de l'ONG ED à partir du compte ouvert en France pour le projet ;

- (ii) Le montant des salaires des personnels du projet est budgété par l'équipe de coordination du projet et intégré à la demande d'avance faite par le projet à la Fondation IGF - La Fondation IGF fait un transfert bancaire global sur le compte du projet à Parakou - L'ONG ED présente chaque mois des factures au projet – L'administrateur-comptable fait le virement correspondant sur le compte de l'ONG ED ouvert à l'agence Ecobank de Parakou à partir du compte du projet Rapidalibori domicilié dans la même agence.

Les informations recueillies au cours de la discussion révèlent qu'au Bénin, le coût des transferts bancaires entre comptes, même domiciliés dans une même agence, serait très élevé (de 5 000 à 11 000 F.CFA, soit de 7,6 à 16,77 € selon les sources). Ce coût, s'il était confirmé, réduirait significativement l'intérêt de la solution (ii).

- ⇒ *François Lamarque et Nicolas Huguet vérifieront le coût des transferts bancaires entre comptes d'une même agence auprès de Madame Léontine Malade, responsable Clientèle Ecobank, à l'occasion de leur passage à Parakou.*
- ⇒ *Nicolas Huguet, vérifiera auprès de Madame Georgette Houngan, de la section Finances et Contrat à la Délégation de l'Union Européenne à Cotonou, la faisabilité du versement par la Fondation IGF d'une avance à ED pour les salaires du personnel de plusieurs mois.*
- ⇒ *La procédure définitive sera arrêtée en fonction des résultats de ces deux démarches.*

5. La nécessité des activités d'animation et de sensibilisation s'est confirmée depuis l'installation de l'équipe du projet, notamment à l'occasion des difficultés rencontrées pour l'ouverture de la piste de service destinée à accéder rapidement et facilement à la réserve. L'appui d'un spécialiste en matière d'animation en milieu Bariba est souhaité ponctuellement, mais régulièrement. Aucun poste d'animateur n'est prévu dans le projet, même pour une prestation légère qui pourrait être évaluée à 4 ou 5 jours par mois en moyenne. L'existence de la ligne budgétaire 1.1.1.5. : « Appui scientifique et formation junior temporaire ED » permet de confier à cette ONG fortement implantée localement, une mission d'expertise dans ce domaine. La procédure sera la suivante :

- (i) le projet rédige des termes de référence pour une consultation d'ED en matière d'animation et de sensibilisation ;
- (ii) ED élabore une proposition technique et financière et la soumet à l'équipe du projet et à la Fondation IGF pour validation ;
- (iii) en cas d'accord, le projet établit une lettre de commande à ED ;
- (iv) ED établit un contrat à durée déterminée et à temps partiel avec le consultant ;
- (v) ED présente une facture pour la consultation qui sera payée au vu d'un rapport répondant aux termes de référence.

Concernant cette facture, plusieurs solutions sont envisageables :

- (i) ED préfinance l'ensemble de la consultation et présente au projet, à l'issue des travaux, une facture globale qui sera payée après validation du rapport final ;
- (ii) La lettre de commande adressée par le projet à ED prévoit un paiement échelonné, par exemple 50 % à la signature, 30 % à la remise d'un rapport intermédiaire et le solde après validation du rapport final.

- ⇒ *Nicolas Huguet, vérifiera auprès de Madame Georgette Houngan, de la section Finances et Contrat à la Délégation de l'Union Européenne à Cotonou, la faisabilité de la solution (ii).*
- ⇒ *Dalianou Imorou et Moussa Bio Djara s'assureront qu'il est possible légalement d'établir un contrat à durée déterminée à temps partiel.*
6. La validation du rapport de délimitation et du rapport socio-économique par le maire de Banikoara et le conseil communal est indispensable pour la procédure d'obtention d'un « arrêté communal de donation » qui permettrait de sécuriser le foncier de la réserve sur le long terme. Cette procédure semble indispensable, même si celle-ci, étant située dans la zone tampon du parc national du W, fait partie du domaine public de l'Etat. La question du bénéficiaire de la donation reste cependant entière car, d'une part le projet est temporaire et n'est pas une entité légalement reconnue et d'autre part, la structure villageoise qui est appelée, à terme, à reprendre la gestion de la réserve ne sera créée qu'au cours du projet. Il n'en reste pas moins vrai qu'une réunion de restitution/validation de ces deux rapports au maire et au conseil communal de Banikoara semble essentielle pour hâter la résolution du « conflit » sur le tracé de la piste d'accès à la réserve et initier les travaux préalables à l'ouverture de la piste de service. Cette réunion permettra aussi d'obtenir un consensus local sur les limites de la réserve et, partant, de limiter la création de nouveaux champs dans l'emprise de la réserve villageoise.
- ⇒ *François Lamarque finalisera le rapport socio-économique en relation avec l'équipe du projet ;*
- ⇒ *L'équipe du projet organisera au plus tôt une réunion de restitution/validation avec le maire et le conseil communal ;*
- ⇒ *L'équipe du projet collectera des informations sur : (i) le statut foncier d'une zone tampon ; (ii) la pertinence et la faisabilité de l'obtention d'un arrêté communal de donation dans le cas du projet. Une consultation pourra être demandée au CENAGREF à cet effet.*
7. Plusieurs difficultés logistiques réelles qui ont été vérifiées au cours de la mission, entravent le fonctionnement optimal du projet. Parmi celles-ci, on peut citer :
- (i) les coupures et/ou baisses de tension électriques qui sont appelées à augmenter en raison de la baisse du niveau de l'eau (l'électricité de Banikoara est produite par des turbines placées dans les cours d'eau) et de la surconsommation d'énergie liée à l'utilisation accrue des climatiseurs en saison chaude ;
 - (ii) le manque de postes informatiques (un seul ordinateur pour quatre personnes) ;
 - (iii) les faibles performances de la connexion Internet par Zékédé ;
 - (iv) l'absence de disque externe et d'antivirus efficace qui menace toutes les données collectées par le projet.
- ⇒ *L'équipe du projet fera établir plusieurs devis pour l'acquisition et l'installation d'un groupe électrogène permettant de couvrir les besoins en énergie de la base du projet.*
- ⇒ *L'équipe du projet fera une étude comparative des performances des systèmes Zékédé et Kanakoo pour la connexion Internet.*
- ⇒ *Le matériel informatique manquant sera acheté en fonction des disponibilités budgétaires.*

1.3.4. Entretien avec Monsieur Tamounanti Boukougénin

De l'entretien avec Monsieur Tamounanti Boukougénin, anthropologue Bariba travaillant dans la zone depuis 1993 et responsable des activités périphériques du parc national du W, on retiendra les éléments suivants :

- (i) La maîtrise foncière est primordiale pour la réussite du projet ;
- (ii) L'argument « zone tampon » ne doit pas être mis en avant pour justifier l'emprise de la réserve villageoise ;
- (iii) Les Baribas, peuple de chasseurs, sont venus s'implanter dans la zone en raison de l'abondance de la faune sauvage. Ils ne peuvent donc qu'adhérer à un projet dont un des objectifs est de reconstituer le capital cynégétique ;
- (iv) Les Baribas retiennent ce qu'on leur dit et s'y tiennent. Il faut donc ne pas changer de discours et surtout ne pas faire de promesses qu'on ne pourra pas tenir. Ceci explique en grande partie les difficultés actuelles concernant la piste d'accès à la réserve.

1.4. Samedi 31 janvier et Dimanche 01 février

1.4.1. Séances de travail avec Nicolas Huguet, Assistant Technique de la Fondation IGF

Ces séances de travail ont permis : (i) de faire le point sur les aspects financiers et comptables ainsi que sur les activités techniques du projet ; (ii) de préparer la séance de travail du lundi avec l'ensemble des personnels du projet.

Les échanges sur les aspects financiers et comptables ont fait ressortir que :

- (i) De nombreuses actions du projet ont été budgétées seulement sur trois ans (36 mois) alors qu'il apparaît désormais clair que le projet ne pourra être transféré aux populations à cette échéance. Les financements seront donc vraisemblablement très justes pour mener à bien toutes les activités prévues et assurer les coûts de fonctionnement réguliers comme le loyer de la base de Banikoara qu'il semble pertinent de conserver, et le salaire des personnels. La recherche active de financements complémentaires auprès de partenaires privés et/ou de la coopération décentralisée, constitue donc une nécessité absolue.
⇒ *Le projet initiera des contacts avec ces deux sources potentielles de financement.*
- (ii) Le système actuel d'échange régulier d'informations sur les dépenses faites pour le projet Rapidalibori par le projet sur le compte ouvert à Parakou et par la Fondation IGF sur le compte ouvert en France fonctionne de façon satisfaisante. Les fichiers tenus par la Fondation IGF à Paris et le projet à Banikoara ont été consolidés après vérification et corrections.
- (iii) Il reste un peu plus de 5 millions de francs CFA sur le compte du projet à Parakou. Les besoins générés par le programme d'activité des prochains mois seront évalués le lundi avec l'équipe du projet. Une demande d'avance sera faite à la Fondation IGF en cas de besoin.
- (iv) La comptabilité du projet sera totalement transférée à l'administrateur-comptable du projet à très courte échéance sous le contrôle de Nicolas Huguet, ce qui soulagera énormément ce dernier et lui libérera un temps précieux pour les activités techniques du projet.

Un premier listing hiérarchisé des activités qui devront être mises en œuvre au cours des derniers mois de saison sèche (février – mai) a été ébauché. Ce premier travail de dégrossissage a permis de dégager des éléments techniques pour préparer la réunion du lundi avec les personnels du projet qui visait à établir un chronogramme des activités et à évaluer les besoins techniques et financiers correspondants.

Les quatre grandes activités suivantes ont été recensées (par ordre chronologique, certaines activités pouvant toutefois être menées simultanément) :

1. Ouvrir la piste d'accès à la réserve (piste de service) ;
2. Réaliser le tracé de la clôture (piste périmétrale) ;
3. Effectuer le diagnostic initial de la biodiversité de la réserve (grande faune et flore) ;
4. Construire la clôture électrifiée.

La séance de travail a conduit à déterminer que ces grandes activités comprennent plusieurs préalables et/ou sous-activités. Ainsi :

- L'activité 1 nécessite : (i) d'obtenir un consensus sur le tracé de la piste ; (ii) de définir le tracé sur carte ; (iii) de finaliser le tracé en effectuant une étude sur le terrain (aspects sociaux et techniques) ; (iv) d'identifier l'opérateur ou le mode opératoire (ouverture manuelle par de la main d'œuvre locale et/ou aménagements de passages avec rechargement en latérite, empierrement ou passage de lame, p. e.) ; (v) de réaliser le chantier.
- L'activité 2 impose : (i) d'obtenir un consensus local sur les limites de la réserve (restitution et validation du rapport de délimitation et du rapport socio-économique par le conseil communal) ; (ii) d'identifier l'opérateur et le mode opératoire (ouverture manuelle par de la main d'œuvre locale puis passage d'une niveleuse précédé éventuellement de l'emploi d'un bulldozer) ; (iii) d'identifier les besoins et les compétences (chef de chantier, personne à même de suivre le tracé défini avec un GPS et de vérifier la conformité de la piste réalisée avec l'objectif de pose de clôture, p. e.) ; (iv) de mobiliser ces compétences et de réaliser le chantier.

A noter : L'acquisition du tracteur prévue dans le projet contribue à la mise en œuvre des activités 1 et 2.

- L'activité 3 comprend plusieurs sous-activités :
 - 3.1. Diagnostic initial de la faune pouvant elle-même être subdivisée en : 3.1.1. comptage(s) total(aux) et 3.1.2. inventaire de la grande faune.

L'activité 3.1.1. devrait être réalisée : (i) avant la pose de la clôture, soit dès à présent, soit juste avant la fermeture de celle-ci ; (ii) après la pose de la clôture et avant l'introduction des animaux.

Cette activité nécessite :

- (i) une étude de faisabilité sur le terrain destinée à : 1) évaluer la visibilité et partant à définir la distance entre les transects et en conséquence le nombre de personnes nécessaires et le budget correspondant ; 2) collecter les informations sur les espèces potentiellement présentes ; 3) recenser le matériel (boussoles, GPS) et les compétences nécessaires (personnes sachant reconnaître les animaux, personnes sachant lire et écrire, personnes sachant marcher à la boussole, ...) ; 4) identifier les compétences locales et rechercher les compétences manquantes ;

- (ii) la préparation du comptage : arrêt du protocole définitif, préparation des fiches de collecte des données, formation des personnels, organisation logistique (dépôt des observateurs et des rabatteurs, etc.) ;
- (iii) la réalisation pratique du comptage ;
- (iv) le traitement des données.

Une première simulation se basant sur une visibilité de 400 mètres et un azimut de marche de 45 °, permet d'évaluer les besoins en personnel toutes catégories confondues à environ 170 (50 équipes de deux rabatteurs et environ 70 observateurs), soit un coût, pour le personnel seulement, d'environ 1 530 000 F.CFA pour 510 hommes/jours. Ce coût et la difficulté logistique de l'organisation d'un tel exercice inclinent à limiter le nombre de comptages totaux au strict minimum, voire à effectuer seulement le comptage total post-clôture, plus simple à réaliser et moins gourmand en personnel.

Par ailleurs, deux conditions sont nécessaires pour la mise en œuvre de cette opération : (i) existence d'une piste périmétrale permettant de limiter la zone à compter mais aussi de déposer le personnel ; (ii) visibilité maximale. Ces deux conditions laissent penser qu'un comptage total ne pourrait vraisemblablement pas être réalisé avant décembre 2009 ou, mieux, janvier 2010.

Quoique plus compliquée sur le plan technique, *l'activité 3.1.2.* qui consiste à relever tous les indices de présence de la faune en suivant un plan d'échantillonnage prédéfini, est moins exigeante en personnel et en logistique. Elle ne nécessiterait en effet que deux (ou trois équipes) de 3 personnes (un technicien formé à la méthode, un pisteur sachant reconnaître et interpréter les indices de présence et un porteur). Elle comprendrait les tâches suivantes : (i) identification des compétences locales ; (ii) préparation de l'inventaire : arrêt du protocole définitif, préparation des fiches de collecte des données, formation des personnels ; (iii) réalisation pratique de l'inventaire ; (iv) traitement des données.

Cette première analyse rapide amène à considérer les deux scénarios suivants :

- (i) inventaire de la grande faune de la réserve dès la saison sèche 2009 (mars ou avril), puis comptage total juste avant la fermeture de la clôture (fin 2009) et deuxième comptage total après la fermeture complète de la clôture (janvier 2010) ;
 - (ii) inventaire de la grande faune de la réserve dès la saison sèche 2009 (mars ou avril), puis comptage total après la fermeture complète de la clôture (janvier 2010).
- 3.2. Diagnostic initial de la flore, activité pouvant elle-même être subdivisée en :
 3.2.1. établissement d'une carte de végétation et 3.2.2. définition de la capacité de charge de l'habitat.

La collecte de données nécessaire aux activités 3.2.1. et 3.2.2. peut être menée de front. Ces deux activités nécessitent la même quantité de personnel, la même logistique et les mêmes tâches que l'activité 3.1.2. Les compétences requises varient cependant puisque l'équipe devra comporter une personne connaissant les ligneux et les graminées de la zone. D'autre part, le diagnostic initial de la flore et la définition de la capacité de charge ne peuvent être effectuées qu'en saison des pluies, lorsque les graminées ont commencé à pousser. Ces opérations ne pourront donc être mises en œuvre avant mai-juin 2009.

- L'activité 4 implique les préalables suivants : (i) attribution du marché clôture suite au dépouillement de l'appel d'offres lancé le 28 janvier 2009 ; (ii) livraison de la clôture à Banikoara ; (iii) acheminement du matériel dans la réserve (existence d'une piste de service fonctionnelle) ; (iv) réalisation du tracé de la clôture (assise plane d'au moins 4 mètres de large) [pour mémoire (activité 2)] ; (v) formation des manœuvres posant la clôture ; (vi) érection de la clôture ; (vii) électrification. Compte tenu de la durée de ces différentes phases et des retards prévisibles à tous les stades, il est difficile d'envisager que la totalité de la clôture puisse être posée avant la saison des pluies 2009. La pose de la clôture sur les frontières ouest et sud de la réserve avant juillet 2009 reste toutefois un objectif encore envisageable.

1.5. Lundi 02 février

1.5.1. Réunion de travail avec l'équipe du projet : 1. Bilan des activités réalisées depuis l'installation de l'équipe à Banikoara

Abdou Salami Amadou Siako, souffrant, n'ayant pu rejoindre Banikoara, ont participé à cette première réunion : Byll Kpérou Gado, Nicolas Huguet.

L'analyse de la réalisation du programme de travail défini en novembre figure en annexe 3. Cette analyse met en relief les résultats suivants :

- (i) La plupart des activités ont été réalisées conformément au programme établi (activités en caractères normaux, noirs) ;
- (ii) Certaines activités n'ont pas encore été réalisées et seront reportées (activités en caractères normaux, rouges) ;
- (iii) Certaines activités n'ont pas été réalisées mais ne seront pas exécutées (activités en caractères normaux, bleus) ;
- (iv) Certaines activités ont été réalisées en partie ou ont été légèrement remaniées (activités en caractères italiques, noirs).

1.5.2. Réunion de travail avec l'équipe du projet : 2. Définition des activités à mener jusqu'à la prochaine saison des pluies

Théophile Sinadouwirou, agent du CENAGREF-Kandi et Président de l'ONG ED, a rejoint les participants de la réunion précédente pour cette séance de travail.

Les discussions techniques suite à la présentation des conclusions de la séance de travail effectuée samedi et dimanche avec Nicolas Huguet et du rappel des objectifs du diagnostic initial de la Biodiversité et des méthodologies utilisées, font ressortir les éléments suivants :

- (i) Pour la programmation des activités, il faut prendre en compte, non seulement la saison des pluies, mais aussi la saison agricole. En effet, si la première limite les possibilités d'intervention dans la réserve à partir de juillet, la seconde conditionne la disponibilité en main d'œuvre locale. Compte tenu de la récolte du coton qui s'achève en janvier et du début des cultures vivrières qui varie en fonction de l'arrivée de la saison pluvieuse, la période optimale pour mobiliser les populations locales se situe entre début février et mi-avril ;

- (ii) Pour l'ouverture manuelle des pistes, il faut tabler sur un coût de 10 000 F.CFA/km. Pour une réouverture, il faut compter 10 000 F.CFA/km quand les pailles sont humides et 5 000 F.CFA quand les pailles sont sèches. Ce coût est le même quel que soit le nombre de manœuvres de l'équipe ;
 - (iii) La simulation utilisée pour estimer le nombre de personnes nécessaires pour le comptage total de la réserve se basait sur des hypothèses erronées. La visibilité dans la réserve est a priori inférieure aux 400 mètres supposés ; elle serait plutôt voisine de 200 mètres ce qui multiplie par deux les chiffres obtenus par la simulation. Ceci va dans le sens du choix du scénario 2 : inventaire de la grande faune de la réserve dès la saison sèche 2009 (mars ou avril), puis comptage total après la fermeture complète de la clôture (janvier 2010) ;
 - (iv) Pour la définition de la capacité de charge de l'habitat, il sera nécessaire de récolter des graminées pendant toute la saison des pluies afin d'évaluer correctement la production primaire et la biomasse herbacée disponible. La formation de l'équipe à la méthodologie pourra cependant être réalisée au cours des prochains mois quand l'expert « Biodiversité » sera présent à Banikoara. Par ailleurs, il existe des compétences nationales en matière de reconnaissance des graminées et de la définition de la capacité de charge des habitats. Une personne formée par le laboratoire d'écologie appliquée de Cotonou est notamment disponible à Parakou ;
 - (v) Vu les délais incompressibles, il est vraisemblable qu'il faudra stocker une grande partie du matériel destiné à la pose de la clôture à Banikoara, puis acheminer le matériel dans la réserve au fur et à mesure des besoins. La concession des bureaux du projet pourra difficilement accueillir le contenu de six containers. D'autre part, il serait souhaitable que le matériel puisse être stocké à l'abri des intempéries pendant l'hivernage ;
- ⇒ *L'équipe du projet étudiera les possibilités locales de stockage (hangars de la mairie, p.e.) et prendra les contacts nécessaires afin d'entreposer le matériel de clôture dès réception.*

1.5.3. Rencontre avec le Maire de Banikoara

Byll Kpérou Gado et Nicolas Huguet participaient également à cette entrevue.

Le Maire de Banikoara, Monsieur Sabai Katé, confirme que, suite à son discours lors de l'inauguration officielle du projet, le problème de l'accès à la réserve était définitivement résolu. Il est donc possible de commencer les travaux d'ouverture de la « déviation » dès à présent.

Cependant, afin de renforcer l'adhésion totale des populations à ce tracé, il propose de se déplacer à Kokey pour rencontrer les conseillers de l'arrondissement avec l'équipe du projet et les représentant du Rio et de la société civile. Cette réunion, annoncée par la radio rurale, pourrait avoir lieu dès le samedi 7 février.

⇒ *Les premiers travaux de terrain préalables à l'ouverture de la piste d'accès pourront donc débuter dès le lundi 9 février.*

Parallèlement, le maire, continuera à solliciter le gouvernement pour trouver le financement de la réfection de la piste Banikoara-Finlingou, conformément aux doléances qu'il a présentées au Président de la République lors de l'inauguration de la route Kandi-Banikoara et au Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature à l'occasion du lancement officiel du projet. Il étudiera aussi la possibilité de financer une partie des travaux nécessaires sur le budget communal.

De son côté, la Fondation IGF, continuera à chercher des financements complémentaires pouvant, entre autres, contribuer à l'amélioration de cette piste.

1.5.4. Réunion de travail avec l'équipe du projet : 3. Définition du chronogramme d'activités 01 février - 30 avril 2009.

Cette dernière séance de travail, réalisée avec les participants de la première réunion, a utilisé les discussions techniques des jours précédents pour établir un projet de chronogramme d'activités pour la période courant du 01 février au 31 mai 2009. Les lignes utilisées pour ce chronogramme ont été mises en adéquation avec les libellés utilisés dans le document de projet. Cette disposition facilitera l'établissement ultérieur des rapports.

A noter : Ce chronogramme a été revu et prolongé dans le temps quelques jours après la mission en fonction d'éléments nouveaux et de discussions techniques au sein de la Fondation IGF. Le nouveau chronogramme ainsi modifié s'étend du 01 février au 30 juin. Il figure en annexe 4.

Le chronogramme révisé intègre également une activité qui n'avait pas été envisagée lors des séances de travail à Banikoara. Il s'agit d'un dénombrement de la faune par échantillonnage (méthode de King, ou méthode de Haynes modifiée) qui aurait l'avantage de donner une estimation quantitative de la faune présente actuellement dans la future réserve tout en impliquant un nombre raisonnable de main d'œuvre locale. La faisabilité technique de cette activité et sa pertinence seront évaluées très prochainement avec le conseiller scientifique de la Fondation IGF.

⇒ *Ce chronogramme modifié sera complété par l'équipe du projet (responsables, indicateurs) et utilisé pour établir le budget nécessaire à la mise en oeuvre des activités et évaluer la demande d'avance qui sera adressée à la Fondation IGF.*

1.5.5. Débriefing à Banikoara avec Monsieur El-Hadj Issa Aziz

Le débriefing a été l'occasion de remercier El-Hadj Issa Aziz qui quitte la direction du parc national du W à Kandi pour rejoindre le poste de Directeur Général des Eaux Forêts et Chasse du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature à Cotonou, pour l'appui constant et constructif qu'il a apporté au projet depuis son identification et, notamment, depuis l'installation de l'équipe à Banikoara.

Monsieur Aziz déclare qu'il continuera à suivre ce projet avec un très grand intérêt et à lui apporter son appui autant qu'il lui sera possible.

1.6. Mardi 03 février

1.6.1. Séance de travail avec l'administrateur-comptable du projet

Cette réunion avec Dalianou Imorou permet de valider les derniers points administratifs et légaux portant sur les cotisations sociales et fiscales devant être payées par un employeur au Bénin et sur les modalités de régularisation vis-à-vis de la CNSS et de l'IPTS par l'ONG ED.

1.6.2. Rencontre avec sa Majesté le Roi Nansounon de Banikoara

Cette entrevue à laquelle participaient aussi Byll Kpérou Gado et Nicolas Huguet a été l'occasion de saluer le roi avant le départ pour Parakou et de le remercier tout particulièrement de l'appui qu'il apporte quotidiennement au projet.

1.6.3. Passage à la Radio rurale de Banikoara

Cette visite a permis de récupérer les fichiers mp3 des enregistrements réalisés lors de la cérémonie d'inauguration officielle du projet (discours et interview). Ces documents sonores seront mis en ligne prochainement sur le site de la Fondation IGF.

1.6.4. Voyage Banikoara – Parakou via Kandi

Ce voyage fait avec Nicolas Huguet a permis de procéder à la première révision du véhicule du projet qui doit obligatoirement être faite après 1 000 km afin de pouvoir bénéficier de la garantie. Cette révision, comprise dans le service après-vente gratuite de CFAO Motors, peut en effet être effectuée dans un garage de Parakou avec lequel CFAO Motors a passé un accord.

1.7. Mercredi 04 février

1.7.1. Finalisation du rapport socio-économique

Les derniers éléments manquants sont ajoutés (ajout de précisions, insertion d'une carte).

⇒ *Le rapport ainsi finalisé sera mis en forme à la Fondation IGF, puis envoyé aux partenaires du projet pour validation finale avant diffusion.*

1.7.2. Passage à l'agence Ecobank de Parakou

La responsable du suivi du compte du projet, Madame Léontine Malade, confirme que les frais de transfert entre deux comptes domiciliés dans la même agence sont gratuits.

⇒ *La solution 2 envisagée lors de la réunion du vendredi avec ED sera donc mise en place dès février (La Fondation IGF fait un transfert bancaire unique sur le compte du projet à Parakou - L'ONG ED présente chaque mois des factures au projet qui fait le virement correspondant sur le compte de l'ONG ED ouvert à l'agence Ecobank de Parakou à partir du compte du projet Rapidalibori domicilié dans la même agence).*

1.7.3. Voyage Parakou – Cotonou avec la compagnie Cotair

1.7.4. Entrevue avec le consultant chargé de l'Etude d'Impact Environnemental (EIE)

Moussa Bio Djara assiste à cette entrevue avec le Docteur Gounou S. Abdoulaye, Professeur Assistant de Droit Public, dont on retiendra les éléments suivants :

- (i) Les termes de référence de l'étude qui avaient été revus lors de la mission de l'IGF en novembre 2008, ont été officiellement agréés par l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) ;

- (ii) Le consultant a terminé son rapport provisoire élaboré à partir de ses connaissances et des informations collectées sur le terrain par des étudiants qu'il a encadrés à distance ;
- (iii) Ce rapport a déjà reçu les commentaires et amendements d'ED ;
- (iv) Une version électronique du rapport sera envoyée prochainement par le consultant à la Fondation IGF afin qu'elle y porte ses corrections ;
- (v) Une première facture adressée à ED suivra l'envoi du rapport provisoire ;
- (vi) Les commentaires et corrections d'ED et de la Fondation IGF seront intégrés par le consultant pour la rédaction de la version définitive du rapport de l'EIE ;
- (vii) Le consultant entamera la procédure de validation de ce rapport définitif par l'ABE.

1.7.5. Débriefing à la Délégation de l'Union Européenne à Cotonou

Le débriefing complet de la mission avec Madame Joëlle Guenier-Amsallem, chargée de programmes et responsable du suivi technique du projet Rapidalibori, insiste sur les points suivants : (i) le succès de la cérémonie de lancement officiel du projet ; (ii) le dénouement du conflit lié au tracé de la piste d'accès à la réserve ; (iii) le programmes d'activités techniques des prochains mois.

Madame Guenier-Amsallem se déclare très satisfaite qu'un consensus ait enfin été trouvé pour l'ouverture de la piste d'accès. Elle considère que, si ce problème a occasionné un certain retard dans le démarrage des activités techniques sur le terrain, il a aussi permis de partir sur des bases assainies avec les populations locales, condition *sine qua non* de la réussite du projet. Par ailleurs, elle souligne que ce décalage n'est pas dramatique, tous les projets accusant un certain retard lors de leur initiation.

Enfin, Madame Guenier-Amsallem souhaite pouvoir se rendre sur le terrain avant le prochain hivernage pour voir les premières réalisations du projet.

1.7.6. Débriefing avec Monsieur Ferdinand Kidjo, Directeur Technique du CENAGREF

Le débriefing fait à Madame Guenier-Amsallem est renouvelé. Des premiers éléments de réponse sont fournis aux questions techniques de Ferdinand Kidjo portant sur :

- (i) Les différentes techniques de pose de la clôture pour éviter l'intrusion des espèces fouisseuses comme le phacochère (enfouissement ou pose de grillage horizontal) ;
- (ii) L'évaluation du coût représenté par le don des animaux à réintroduire par la République du Bénin. Pour Ferdinand Kidjo, ce coût devra être ajouté aux 100 millions de F.CFA qui seront attribués en numéraire au projet par le Bénin pour l'évaluation finale de la contrepartie nationale. La valeur de ces animaux ne pourra être précisée que quand la nature des espèces à introduire et le nombre d'individus de chacune d'elle seront définitivement arrêtés. Ceci ne pourra être fait que lorsque l'on disposera des résultats : (i) de l'étude de la capacité de charge de la réserve villageoise ; (ii) du comptage total de la faune réalisé après la fermeture de la clôture.

1.7.7. Voyage Cotonou – Paris

Départ de Cotonou à 23 h 50 – arrivée à Paris le 05 à 05 h 45.

II. PERSONNES RENCONTREES

Lors la présente mission, plusieurs personnes ont été rencontrées mais n'ont pas été mentionnées jusqu'à présent. Une liste non exhaustive des personnes rencontrées est disponible ci-dessous.

- **Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature**

Monsieur Justin Sossou Adamayi, Ministre

- **Commission Européenne**

Madame Joëlle Guenier-Amsallem, Chargée de programmes

- **CENAGREF**

Monsieur Jean Yehouenou Tessi, Directeur Général

Monsieur Ferdinand Kidjo, Directeur Technique

Monsieur El-Hadj Issa Aziz, Directeur du Parc du W sortant, nouveau Directeur Général des Eaux, Forêts et Chasse du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature

Monsieur Tamounanti Boukoukénin, responsable des activités périphériques du parc national du W

- **ONG Environnement et Développement**

Monsieur Séidou Mama Gao, Président d'honneur

Monsieur Théophile Sinadouwirou, Président

Monsieur Moussa Bio Djara, Directeur Exécutif

- **Autorités locales**

Le Roi Nansounon de Banikoara

Le Maire de la Commune de Banikoara, Sabai Katé

L'Organisation de la société civile de Banikoara

Le Rouga Botia (chef traditionnel) des éleveurs peulhs de Banikoara.

- **Divers**

Monsieur Gounou S. Abdoulaye, Inspecteur général du Ministère du Commerce et de l'Industrie, Cotonou

Monsieur Guy Blévin, PDG de CFAO Motors, Cotonou

Monsieur Philippe Benoist, responsable pièces et main d'œuvre, CFAO Motors, Cotonou

Madame Roselyne Fadonougbo, responsable administration des ventes et logistique, CFAO Motors, Cotonou

Monsieur Magloire, NSIA Assurances, Cotonou

Madame Léontine Malade, responsable clientèle Ecobank-Parakou

Monsieur Ernest Alakpata, Directeur de BW Safari

Monsieur Auren, responsable du restaurant « Carrefour des Délices » à Banikoara

Monsieur Zuberou, Directeur de l'Hôtel Nangourou

Monsieur Zibo, journaliste à la Radio locale de Banikoara.

Annexe 1 : Discours prononcé au titre de l'IGF à la cérémonie d'inauguration officielle

Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature,
Monsieur le Maire de la commune de Banikoara,
Messieurs les élus locaux de la commune de Banikoara,
Sa majesté le Roi de la commune de Banikoara et sa suite,
Monsieur le Président de l'ONG ED,
Distingués invités,
Mesdames, messieurs,

Je suis particulièrement content d'être une nouvelle fois présent à Banikoara avec vous tous pour participer au lancement officiel du "Projet pilote de gestion villageoise de la Biodiversité, Rapidalibori".

Ce projet a connu une gestation particulièrement longue puisque, identifié dès 2005, son début administratif a eu lieu le 1^{er} juin 2008, son démarrage technique en novembre avec l'installation de l'équipe du projet ici à Banikoara, et son lancement officiel aujourd'hui. C'est long, mais, ne dit-on pas que les plus beaux bébés sont ceux que l'on attend le plus longtemps ?

Laissez-moi vous rappeler brièvement l'objectif du projet : il s'agit d'abord et avant tout de préserver un écosystème naturel au profit des populations riveraines en créant une réserve de faune clôturée et en développant un projet pilote de gestion communautaire des ressources naturelles et notamment de la faune sauvage.

J'insiste sur le fait que ce sont bien les communautés riveraines qui seront les bénéficiaires du projet. Plus que cela, elles en seront les partenaires fondamentaux puisque le projet fera la promotion de leurs savoirs en matière de ressources naturelles et travaillera avec elles pour mettre en place les structures locales qui géreront la réserve à l'issue des quatre ans du projet et assureront ainsi sa pérennité.

Les retombées du projet seront donc économiques et sociales bien sûr, au travers des emplois, des recettes et du développement local en périphérie de la réserve, mais, elles seront aussi écologiques. En effet, l'écosystème encore intact ainsi protégé contribuera à la conservation globale du parc national du W pour lequel il constituera une zone tampon supplémentaire.

Il faut souligner que, même s'il existe des projets similaires en Afrique du Sud, ce projet est tout à fait innovant non seulement au Bénin, mais aussi dans l'ensemble de la sous-région ouest-africaine.

Le choix du Bénin n'est pas un hasard. Le travail accompli par le Bénin et ses partenaires dans le cadre du projet ECOPAS et la volonté politique affichée du Gouvernement en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles ont logiquement orienté le choix sur le Bénin pour développer ce projet-pilote.

Quelles seront les activités développées dans le futur proche ? C'est sans doute une question qui brûle les lèvres de chacun d'entre vous. Dans les tous prochains mois, le projet va débiter les études préalables à l'introduction des animaux et à la pose de la clôture. Parallèlement, les actions de concertation avec les populations déjà initiées continueront et s'intensifieront.

Ces activités imposent que l'on puisse accéder rapidement et facilement à la réserve et que l'on en matérialise les limites sur le terrain de façon claire et univoque.

Ces activités impliquent aussi et surtout que nous allons avoir besoin de nombreuses personnes qui seront recrutées dans les villages de la périphérie. Nous aurons besoin de main d'œuvre non qualifiée certes, mais aussi de capacités particulières, notamment pour les opérations de comptage de faune pour lesquelles nous nous appuierons sur les compétences des membres des AVIGREF.

Les perspectives sont donc nombreuses et le défi pour exaltant qu'il soit, n'en est pas moins compliqué.

Je ne saurai terminer ce discours sans remercier tous ceux sans qui ce projet-pilote n'aurait pu voir le jour et, en tout premier lieu, le gouvernement du Bénin qui, non seulement a permis au projet de s'implanter sur son territoire, mais a aussi contribué à son financement à hauteur de 100 millions de F.CFA, soit 11,4 % d'un budget total d'environ 861 millions de F.CFA (1 050 000 €).

Je remercie aussi, bien qu'elle n'aie pu être représentée ici aujourd'hui, l'Union Européenne, principal bailleur du projet, avec une mention spéciale pour la Délégation de Cotonou qui soutient et facilite très fortement ce projet.

Je ne saurai passer sous silence le Maire et les élus locaux de Banikoara, ainsi que sa majesté le Roi Nansounon de Banikoara, qui soutiennent le projet depuis son identification et lui apportent leur appui quotidien.

Merci également à la société civile de la commune de Banikoara qui ne ménage aucun effort pour relayer le projet sur le terrain.

Merci encore aux partenaires de la Fondation IGF, l'ONG ED et le CENAGREF tant à Cotonou qu'à Kandi, avec lesquels nous travaillons la main dans la main pour la réussite du projet.

Enfin, j'adresse un immense merci aux populations riveraines de la réserve sans qui ce projet n'aurait aucun sens. Qu'elles soient ici officiellement remerciées pour leur soutien passé, leur appui actuel et leur bonne gestion future.

***Annexe 2 : Programme de la Cérémonie de lancement officiel du projet par son Excellence
le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature***

09h45 : Arrivée et installation des participants

10h00 : Animation folklorique

10h20 : Discours de bienvenue par le Maire de Banikoara

10h45 : Présentation du projet par un représentant de l'IGF

11h00 : Discours de lancement officiel du projet par Monsieur le Ministre

11h15 : Prière de bénédiction par le roi

11h30 : Animation folklorique

12h00 : Visite du siège du projet et coupure symbolique du ruban

12h30 : Fin de la cérémonie et déjeuner

Annexe 3 : Réalisation du programme d'activités du 18 novembre 2008 au 31 janvier 2009 défini en novembre

Activités	Période											Responsables	Indicateurs	
	S 47	S 48	S 49	S 50	S 51	S 52	S 01	S 02	S 03	S 04	S 05			
Objectif 0-A : Installer l'équipe projet														
Activité 0-A-1 : Officialiser l'installation de l'équipe projet à Banikoara														
➤ Faire le contrat de location													AT + appui IGF	Contrat de bail rédigé et signé
➤ Changer les abonnements eau et électricité													AT	Contrats d'eau et d'électricité au nom du projet
➤ Engager les gardiens de jour et de nuit													AT + appui ED	Gardiens engagés
➤ Réfectionner les panneaux de signalisation du projet													AT + RT	Panneaux peints
➤ Faire une installation officielle du projet dans les locaux avec le maire et la radio													AT + RT	Installation officialisée + communiqué radio
Activité 0-A-2 : Equiper les locaux du projet :														
➤ Acheter le mobilier nécessaire aux bureaux et pour le logement de l'AT IGF													AT + RT	Bureaux et logement équipés
➤ Acheter le matériel informatique (demandes supplémentaires)													AT + RT	Matériel acheté
➤ Mettre en place une connexion Internet efficiente (Kanakoo ?)													AT	Connexion Internet établie
Activité 0-A-3 : Acquérir le matériel nécessaire au bon fonctionnement du projet														
➤ Louer une moto pour le démarrage						?							AT + RT	Moto louée
➤ Acheter deux motos														
- Obtenir 2 pro formas de 2 fournisseurs													IGF + ED	Pro formas
- Acheter les 2 motos													IGF	Motos achetées
- Faire les papiers de dédouanement													Equipe projet + ED (appui UE)	Motos dédouanées
- Assurer les 2 motos													Equipe projet	Motos assurées
- Faire venir les motos à Banikoara													Equipe projet + ED (appui Cenagref)	Motos à Banikoara

Activités	Période											Responsables	Indicateurs	
	S 47	S 48	S 49	S 50	S 51	S 52	S 01	S 02	S 03	S 04	S 05			
➤ Acheter un véhicule														
- Lancer le DAO	■												IGF + AT	AO lancé
- Suivre le DAO	■	■	■										IGF	AO suivi
- Choisir un fournisseur et achat			■										IGF	Véhicule acheté
- Dédouaner le véhicule				■									AT	Véhicule dédouané
- Réceptionner le véhicule et le faire venir à Banikoara					■								AT + RT	Véhicule disponible à Banikoara
➤ Acquérir un tracteur équipé d'une remorque														
- Lancer le DAO	■												IGF + AT	AO lancé
- Suivre le DAO	■	■	■	■									IGF	AO suivi
- Choisir un fournisseur et achat					■								IGF	Tracteur acheté
- Dédouaner le tracteur						■							AT	Tracteur dédouané
➤ Acheter le matériel de bureautique		■	■	■	■								AT + RT	Matériel acheté
Objectif 0-B : Préparer le démarrage des activités														
Activité 0-B-1 : Achever le recrutement du personnel permanent de l'équipe projet														
➤ Valider les termes de référence de l'administrateur comptable et du responsable suivi écologique et aménagement	■	■											RT + IGF + ED	TdR validés
➤ Lancer la procédure de recrutement		■	■										RT + AT + ED	Recrutement lancé
➤ Etablir les contrats pour l'administrateur comptable et le responsable du suivi écologique et aménagement				■									ED	Contrats rédigés
➤ Faire un avenant au contrat du responsable technique après approbation par l'UE		■											ED	Avenant réalisé
Activité 0-B-2 : Mettre en place les outils de gestions administrative , financière et logistique du projet														
➤ Définir les procédures de fonctionnement de l'équipe projet		■	■										AT + RT	Outils de gestion mis en place
➤ Faire faire des cartes de visite pour l'AT IGF et le Responsable Technique (étendu à tout le personnel)		■	■										AT + RT	Cartes de visites disponibles pour le RT et AT

Activités	Période											Responsables	Indicateurs	
	S 47	S 48	S 49	S 50	S 51	S 52	S 01	S 02	S 03	S 04	S 05			
Activité 0-B-3 : Imprégner l'ensemble de l'équipe projet														
➤ Imprégner l'ensemble de l'équipe projet													AT + RT	Equipe projet en place
Activité 0-B-4 : Préparer un plan d'action et un budget prévisionnels pour la période allant jusqu'au 31 janvier 2009														
➤ Préparer un plan d'action et un budget prévisionnels pour la période allant jusqu'au 31 janvier 2009													AT + RT (avec vérification IGF + ED)	Plan d'action et budget prévisionnel validés
Activité 0-B-5 : Lancer l'ouverture officielle du projet par le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature														
➤ Mettre en place une mission préparatoire avec les responsables du CENAGREF (TdR + organisation)													AT + RT	Contacts pris avec DT Cenagref
➤ Réaliser la mission													AT + RT	Mission Cenagref
➤ Préparer l'ouverture officielle du projet													AT + RT (appui Cenagref)	Ouverture préparée
➤ Faire le lancement officiel du projet par le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature													Equipe projet + IGF + ED	Lancement du projet effectué par le Minsitre
Activité 0-B-6 : Réaliser une étude d'impact environnemental														
➤ Préparer les termes de référence de la mission													IGF + ED	TdR validés
➤ Reprendre contact avec le consultant retenu													ED	Etude lancée
➤ Réaliser l'étude (en cours de validation par l'ABE)													Equipe projet + ED	Etude réalisée et validée par ABE
Objectif 01 : Promouvoir les savoirs locaux concernant la biodiversité par l'adhésion des populations locales aux AVIGREF														
Activité 01-A : Réaliser l'étude socio-économique de la zone d'intervention														
➤ Prendre contacts avec les autorités locales, administratives et traditionnelles													Equipe projet	Autorités rencontrées
➤ Prendre contacts avec les différents partenaires du projet (AVIGREF, UCPC, CENAGREF, guides de chasse, Société civile, ...)													AT + RT	Partenaires informés du démarrage du projet
➤ Faire la bibliographie des études déjà réalisées dans la zone													RT +AT	Données bibliographiques recueillies
➤ Compléter l'étude socio-économique (en cours)													RT + AT	Rapport socio économique validé

Activités	Période											Responsables	Indicateurs	
	S 47	S 48	S 49	S 50	S 51	S 52	S 01	S 02	S 03	S 04	S 05			
Activité 01-B : Informer / sensibiliser les populations riveraines de la zone														
➤ Etablir un plan d'action avec la Société civile de Banikoara et des modalités de fonctionnement													AT + RT	Plans d'action et fonctionnements élaborés
➤ Etablir un plan d'action avec la radio locale (pour l'instant au coup par coup)													AT + RT	
➤ Informer les populations bénéficiaires du démarrage du projet													Equipe projet (appui Sté civile)	Nb personnes informées
➤ Sensibiliser les populations bénéficiaires sur les activités du projet (continu)														Nombre de séances d'animation
Objectif 02 : Préserver une zone au profit des populations locales en créant un projet pilote de gestion villageoise														
Activité 02-A : Acquérir le matériel nécessaire pour la mise en place de la clôture														
➤ Faire la prévision de marché													AT (appui ED)	Prévision de marché publiée
➤ Rédiger le DAO Clôture													AT	DAO rédigé
➤ Lancer l'avis de marché													IGF + AT	Avis de marché publié
➤ Ouvrir les offres et acheter la clôture													IGF	
Activité 02-B : Ouvrir la piste d'accès à la Réserve de faune														
➤ Informer et sensibiliser les populations de l'ouverture de la piste													Equipe projet (appui Sté civile, autorités traditionnelle et administratives)	Populations informées
➤ Repérer le point de départ de la piste (disposition / champs)													Equipe projet + appui Cenagref	Point de départ repéré
➤ Informer les populations concernées (champs riverains) du démarrage du tracé de la piste													Equipe projet + autorités	Populations informées
➤ Réaliser une première mission d'ouverture à pied													Equipe projet + Cenagref	Première ouverture réalisée
➤ Rendre la piste carrossable														Piste d'accès à la réserve ouverte

Activités	Période											Responsables	Indicateurs	
	S 47	S 48	S 49	S 50	S 51	S 52	S 01	S 02	S 03	S 04	S 05			
Activité 02-C : Allumer les feux d'aménagement dans la zone														
➤ Allumer les feux d'aménagement dans la zone													Equipe projet + Cenagref	Superficie brûlée
Activité 02-D : Ouvrir une piste périmétrale autour de la réserve de faune														
➤ Ouvrir une piste périmétrale autour de la réserve de faune													Equipe projet + IGF + Cenagref	Piste périmétrale ouverte
Objectif 03 : Utiliser les ressources de la zone raisonnablement et équitablement afin d'assurer la viabilité du projet														

Annexe 4 : Chronogramme prévisionnel d'activités du 01 février au 30 juin 2009

Activités	Période																				
	S 06	S 07	S 08	S 09	S 10	S 11	S 12	S 13	S 14	S 15	S 16	S 17	S 18	S 19	S 20	S 21	S 22	S 23	S 24	S 25	S 26
Objectif 0 : Installer l'équipe projet																					
Activité 0-A : Officialiser l'installation de l'équipe projet à Banikoara :																					
* Changement des abonnements eau et électricité																					
Activité 0-B : Equiper les locaux du projet :																					
* Achat du matériel informatique (demandes supplémentaires)																					
* Mise en place d'une connexion Internet efficiente (Kanakoo ?)																					
Activité 0-C : Acquérir le matériel nécessaire au bon fonctionnement du projet :																					
* Location d'une moto pour le démarrage																					
* Achat de deux motos : - réceptionner les deux motos - assurer les deux motos - faire venir les deux motos à Banikoara																					
Objectif 0' : Préparer le démarrage des activités																					
Activité 0'-B : Mettre en place les outils de gestions administrative, financière et logistique du projet																					
* Finalisation des procédures de fonctionnement de l'équipe projet																					
* Fabrication des cartes de visite pour l'ensemble de l'équipe																					
Activité 0'-F : Réaliser une étude d'impact environnemental :																					
* Finalisation de l'étude																					
* Validation de l'étude par l'ABE																					
Objectif 01 : Promouvoir les savoirs locaux concernant la biodiversité par l'adhésion des populations locales aux AVIGREF																					
Activité 01-A : Informer / sensibiliser les populations riveraines de la zone																					
* Sensibilisation des populations bénéficiaires sur les activités du projet (continu)																					
Objectif 02 : Préserver une zone au profit des populations locales en créant un projet pilote de gestion villageoise																					
Activité 02-A : Délimitation de la zone																					
Activité 02-A-1 : Réalisation de l'étude socio-économique de la zone d'intervention																					
* Prise de contacts avec les différents partenaires du projet (AVIGREF, UCPC, CENAGREF, guides de chasse, Société civile, ...)																					
* Finalisation de l'étude socio-économique et diffusion																					
Activité 02-A-2 : Réalisation de l'étude de délimitation de la zone																					
* Restitution et validation du rapport de délimitation par les acteurs locaux																					

Activités	Période																				
	S 06	S 07	S 08	S 09	S 10	S 11	S 12	S 13	S 14	S 15	S 16	S 17	S 18	S 19	S 20	S 21	S 22	S 23	S 24	S 25	S 26
Activité 02-B : Etat des ressources de la zone																					
Activité 02-B-1 : Diagnostic initial de la faune																					
Activité 02-B-1-1 : inventaire de la faune																					
* identification des compétences locales																					
* préparation de l'inventaire : - arrêt du protocole définitif, - préparation des fiches de collecte des données, - formation des personnels																					
* réalisation pratique de l'inventaire																					
* traitement des données																					
Activité 02-B-1-2 : comptage total de la faune																					
* étude de faisabilité (évaluation de la visibilité, matériel et compétences disponibles, collecte d'informations sur les espèces présentes, ...)																					
* préparation du comptage : arrêt du protocole définitif, préparation des fiches de collecte des données																					
Activité 02-B-1-3 : dénombrement de la faune par échantillonnage																					
* étude de faisabilité (évaluation de la visibilité, matériel et compétences disponibles, collecte d'informations sur les espèces présentes, ...)																					
* préparation du comptage : arrêt du protocole définitif, préparation des fiches de collecte des données																					
* réalisation pratique du dénombrement																					
* traitement des données																					
Activité 02-B-2 : Diagnostic initial de la flore																					
Activité 02-B-2-1 : réalisation de la carte de végétation																					
* identification des compétences locales																					
* préparation de la collecte des données : - arrêt du protocole définitif, - préparation des fiches terrain, - formation des personnels																					
* collecte des données sur le terrain																					
* traitement des données et réalisation de la carte																					

Activités	Période																				
	S 06	S 07	S 08	S 09	S 10	S 11	S 12	S 13	S 14	S 15	S 16	S 17	S 18	S 19	S 20	S 21	S 22	S 23	S 24	S 25	S 26
Activité 02-B-2-2 : détermination de la capacité de charge																					
* identification des compétences locales																					
* préparation de la collecte des données : - arrêt du protocole définitif, - préparation des fiches terrain, - formation des personnels																					
* collecte des données sur le terrain																					
* traitement des données																					
Activité 02-D : construction des infrastructures																					
Activité 02-D-1 : ouverture de la piste d'accès à la zone du projet																					
* obtention d'un consensus sur le tracé de la piste d'accès																					
* définition du tracé sur la carte																					
* finalisation du tracé en effectuant une étude terrain																					
* identification du mode opératoire et des intervenants																					
* achat du matériel nécessaire (tracteur, ...)																					
* réalisation de la piste d'accès																					
Activité 02-D-2 : matérialisation du tracé de la clôture de la Réserve																					
* identification du mode opératoire et des intervenants																					
* identification des compétences																					
* matérialisation du tracé de la clôture																					
Activité 02-D-3 : pose de la clôture de la Réserve																					
* attribution du marché clôture																					
* livraison de la clôture à Banikoara																					
* acheminement du matériel dans la Réserve																					
* formation des manœuvres																					